



MINISTÈRE  
DES SPORTS  
ET DES JEUX OLYMPIQUES  
ET PARALYMPIQUES

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



# + DE SPORT GRÂCE AU PASS SPORT

LE PASS SPORT EST RECONDUIT  
POUR LA SAISON 2024-2025.





## COMMENT SE FAIRE REMBOURSER ?

Pour demander le remboursement du pass Sport édition 2024-2025, votre club doit disposer d'un espace sur [lecompteasso.associations.gouv.fr](https://lecompteasso.associations.gouv.fr)

1

Si votre club n'a pas créé son espace, une vidéo tutoriel est disponible sur le site [pass.sports.gouv.fr](https://pass.sports.gouv.fr) rubrique «*je suis un club ou une structure sportive*». Si la structure dispose d'un espace, une mise à jour des informations est nécessaire.

### Dans l'identité de la structure, cocher :

- Dispositif pass Sport
- Accueil des personnes en situation de handicap (si la structure le propose)

**⚠ N'oubliez pas de renseigner toutes les activités du club.**

2

**Déposer l'attestation d'affiliation ou l'agrément ainsi que votre RIB à jour.**  
C'est terminé ! Dès le 1<sup>er</sup> juin jusqu'au 31 décembre 2024, votre club peut saisir les codes individuels pass Sport des nouveaux licenciés sur l'espace compte asso.

3

Le remboursement sera effectif dans **un délai d'un 1 mois** après vérification.

**PLUS D'INFORMATIONS SUR [PASS.SPORTS.GOUV.FR](https://PASS.SPORTS.GOUV.FR)** 